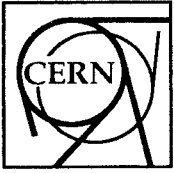


Bulletin ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Siège: Genève, Suisse
Seat: Geneva, Switzerland

Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

29 septembre 1992

RÉUNION DU CONSEIL DU PERSONNEL, LE 4 SEPTEMBRE 1992

Comme nous l'avons mentionné dans notre article précédent, le Conseil du personnel a tenu sa **300ème réunion, le 4 septembre**. Outre la question du relèvement des traitements pour 1993, dont nous avons déjà parlé, le Conseil a examiné quelques points de l'ordre du jour de la réunion du Comité de concertation permanent (CCP), qui allait se réunir quelques jours plus tard (**le 8 septembre**; voir les Communications officielles dans le Bulletin hebdomadaire n° 39/92, du **21 septembre**).

- **Modification de la circulaire administrative sur le chômage** (circ. n°4): l'Administration ayant présenté une proposition d'amélioration de l'allocation de chômage pour l'aligner sur une amélioration récente du système de protection suisse, le Conseil du personnel l'a approuvée afin qu'elle entre en vigueur sans délais inutiles; il a l'intention, cependant, de proposer des améliorations supplémentaires lors de la révision générale des Statut et Règlement qui commence: extension du droit à l'allocation à tous les membres du personnel rémunérés par le CERN (actuellement, le Règlement le réserve aux seuls titulaires), possibilité de cumul avec les indemnités de fin de contrat (actuellement, ces indemnités sont déduites de l'allocation); prise en compte du fait que l'allocation est soumise à imposition.
- **Modification de la circulaire administrative sur l'utilisation des véhicules privés** (circ. n°20): l'Administration ayant présenté une proposition de modification de cette circulaire administrative, le Conseil a approuvé et complété toute une série d'accords, questions, remarques ou désaccords soumis par le Comité exécutif, qui serviront de base aux discussions avec l'Administration.

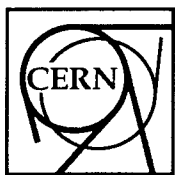
• **Election des représentants de l'Association du personnel dans divers comités et commissions:** en vertu de l'article 23 des Statuts de l'Association¹, le Conseil a procédé à l'élection des représentants du personnel dans divers comités et commissions; ont ainsi été élus:

Commission paritaire consultative de recours	Michel HANSROUL/ECP Patrick LIÉNARD/SL Daniel LACARRÈRE/MT	membre 1er suppléant 2nd suppléant
Commission paritaire consultative de discipline	Michel BONNET/PPE Derek BALL/AS Rotraud MOHR/AS	membre 1er suppléant 2nd suppléant
Commission paritaire consultative de reclassement et d'invalidité	Jan TUYN/TIS Henri PINEY/AS	assesseur suppléant
Commission paritaire de formation et de perfectionnement (JTB)	André ARN/AT Derek BALL/AS Philippe DEFERT/CN Poul FRANDSEN/AT	membre " suppléant "
Comité pour la politique de sécurité (SAPOCO)	Derek BALL/AS Michel BORGHINI/PPE Pierre PREVOST/SL	membre " suppléant
Commission de la recherche	Gert HARIGEL/PPE Michel BORGHINI/PPE	observateur suppléant
Comité de surveillance des restaurants	Derek BALL/AS René BARTHÉLÉMY/PS Georges CANIAC/SL Marc CORCELLE/PS Rotraud MOHR/AS	membre " " " "
Comité de contrôle et de surveillance du domaine	Gérard ANTOINET/TIS Claude CAMUT/MT	membre suppléant
Comité de gestion du Jardin d'enfants	Vinod CHOHAN/PS Marc CORCELLE/PS Guy MOMEUX/ECP	membre " "

• **300ème réunion:** finalement, cette 300ème réunion a été l'occasion de rassembler les délégués présents, les anciens Présidents de l'Association et les anciens membres du secrétariat de l'Association encore membres actifs du personnel.

* * * * *

¹ "art. 23 a) Le Conseil nomme parmi ses membres les représentants du personnel dans tous les organes prévus par les Statut et Règlement du personnel, ou constitués par le Directeur général, et dans lesquels une telle représentation est requise. Exceptionnellement, le Conseil peut nommer des membres de l'Association qui ne sont pas membres du Conseil."



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

**UNITED NATIONS CONSOLIDATED INTER-AGENCY
PROGRAMME OF ACTION AND APPEAL
FOR FORMER YUGOSLAVIA**

The Association has been approached by colleagues to help the Republics of the ex-Yugoslavia. Since the United Nations has just announced a programme of aid, we have decided to support their action, instead of launching an independent one.

The Association has therefore decided to open the SBS Emergency-Aid account. When this account is closed we will transfer the funds to the Department of Humanitarian Affairs at UNDRO. We thank you for your generosity.

**EMERGENCY-AID ACCOUNT N° 758 114.0
OPEN UNTIL 1st NOVEMBER 1992**

For more information please contact the Secretariat of the Staff Association tel. 4224

**PROGRAMME D'ACTION ET DE SECOURS
POUR L'EX-YOUGOSLAVIE
ORGANISE PAR LES AGENCES DES NATIONS UNIES**

L'Association a été contactée par des collègues au CERN qui nous ont demandé d'organiser un programme de secours pour les républiques de l'ex-Yougoslavie. Les agences des Nations Unies viennent de lancer un programme de secours et nous estimons plus judicieux de supporter ce programme plutôt que d'engager une action indépendante.

L'Association a décidé d'ouvrir le Compte d'Aide-Urgence SBS. Après fermeture de ce compte, l'argent sera transféré au Département des Affaires Humanitaires à UNDRO. Nous vous remercions d'avance de votre générosité.

**COMPTE AIDE URGENCE N° 758 114.0
JUSQU'AU 1er NOVEMBRE 1992**

Pour toute information complémentaire, appelez le Secrétariat, tél. 4224.